

Déjections canines : une question de civisme

La Ville a constaté une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs, les chemins ou parc. Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.



Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, on l'a tous vécu au moins une fois. Car même si avec le pied gauche, ça porte-bonheur, faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

Des bornes de propreté pour des trottoirs propres

La Ville a mis à disposition des propriétaires de chiens (parce que malgré les avancées technologiques, les chiens ne sont pas encore capables de ramasser leurs besoins tous seuls !) des distributeurs de sacs gratuits. Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

Encore faut-il que les distributeurs, malgré un ravitaillement régulier, ne soient pas dévalisés systématiquement.

Localisation des toutounets

- Parc du Château
- Salle Jean Monnet
- rue de Montfort
- avenue du professeur Emile Sergent
- Entrée du parking de la mairie
- rue Rodin

Je ne ramasse pas, je paie !

Sachez également que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire ! Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie tant apprécié des tous qui sera préservé.

Toilettes pour chien

La Ville d'Épône a installé deux parcs à chien permettant aux propriétaires de chien de les amener au détour d'une balade. Des sacs sont disponibles à l'entrée de chaque parc. Ils sont localisés :

- rue Hérault de Séchelles, près de la médiathèque Pierre Amoureux
- rue Rodin, quartier Elisabethville

